



## Le Dossier Usager Informatisé ou DUI : qu'est-ce-que c'est ?



La loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (adoptée le 16 juillet 2019), acte les principales mesures du plan national "Ma Santé 2022".

Dans ce cadre, la feuille de route « Accélérer le virage numérique » prévoit un plan "Etablissements et Services Médico-Sociaux numériques", qui vise à généraliser un dossier usager informatisé dans les structures médico-sociales.

Au-delà du suivi des projets des personnes accompagnées dans les structures, l'objectif d'un tel logiciel est de mieux protéger les données personnelles et d'améliorer leur circulation entre les professionnels du secteur sanitaire et médico-social.

Ce "DUI" a vocation à centraliser toutes les informations concernant la personne accompagnée, et à permettre l'accès aux informations selon des droits différenciés selon les métiers.

### A quoi ressemblera le Dossier Usager Informatisé à l'ARISSE ?



Il sera un espace de travail commun à tous nos professionnels  
Respectant la confidentialité et les spécificités des droits d'accès

Il permettra de partager des informations concernant la personne accueillie ou le patient :

- des documents administratifs de tout ordre
- des documents concernant des actions menées auprès des bénéficiaires en termes d'éducation et de soins (suivi du projet individuel, compte rendu d'entretien ou d'activité, etc...)
- des informations médicales
- des bilans et des synthèses

Au titre des bénéficiaires, il permettra une meilleure efficacité et fluidité dans le travail.



### Dans nos établissements : nos forces et faiblesses dans cet environnement ?

Dans nos établissements, les données, enregistrées dans le dossier médical, administratif et social des jeunes que nous accueillons sont actuellement conservées le plus souvent sous format papier, sans sécurisation particulière de l'information.

L'ARISSE, consciente de cette problématique, des besoins, des outils à mettre en place, et dans un souci d'anticipation, a mené dans les établissements des actions de modernisation des systèmes d'information et d'équipement.

Pour mutualiser les réflexions et les compétences, des groupes de travail constitués de nos professionnels ont été créés il y a un an sur la base du volontariat. Ainsi, au sein de notre Groupe de travail « Qualité », des directeurs, chefs de service, médecins, psychologues et responsables pédagogiques, associent leurs compétences pour collecter des données dans les établissements. Ils ont ainsi identifié déjà plus de 200 besoins opérationnels.

Ce sont ces besoins qui deviendront des fonctions opérationnelles dans notre futur DUI.



En s'appuyant sur les rendus de nos groupes « Qualité » et « RGPD », complétés par une analyse, actuellement en cours et menée par Johaan Castro-Reyes dans les établissements, sur leurs besoins et spécificités, un cahier des charges est en cours d'élaboration.

Ce document permettra à l'éditeur informatique qui sera sélectionné d'adapter sa solution, conçue pour la gestion du Dossier Usager Informatisé, à vos besoins et spécificités.



Le logiciel dédié et adapté à notre organisation sera créé et mis en place. Suivi par la formation des salariés de l'ARISSE et le déploiement auprès des équipes.

Notre futur logiciel qui gèrera les dossiers sera conçu pour y répondre au mieux et le plus simplement possible.

L'une des difficultés sera d'arriver à concilier au mieux les besoins opérationnels du terrain avec les exigences de sécurité et d'opérabilité numérique.

La solution DUI de l'ARISSE sera conçue en minimisant le plus possible les contraintes liées à son utilisation, afin qu'elle soit :

- au plus près de vos besoins
- le plus simple possible d'utilisation
- intuitive
- permette de travailler en toute autonomie

#### Johaán Castro-Reyes

a rejoint l'ARISSE en tant que Chargé de Mission pour mettre en place le DUI.

Sociologue de formation, il a travaillé dans l'accessibilité numérique et en tant que chef de service dans un SESSAD intégré spécialisé en TSA.

Il est disponible pour toute précision sur ce sujet vous pouvez le contacter

J.CASTRO-REYES@arisse-asso.fr - 09.70.19.47.60 / 06.19.95.75.12



[Se désinscrire](#)

